

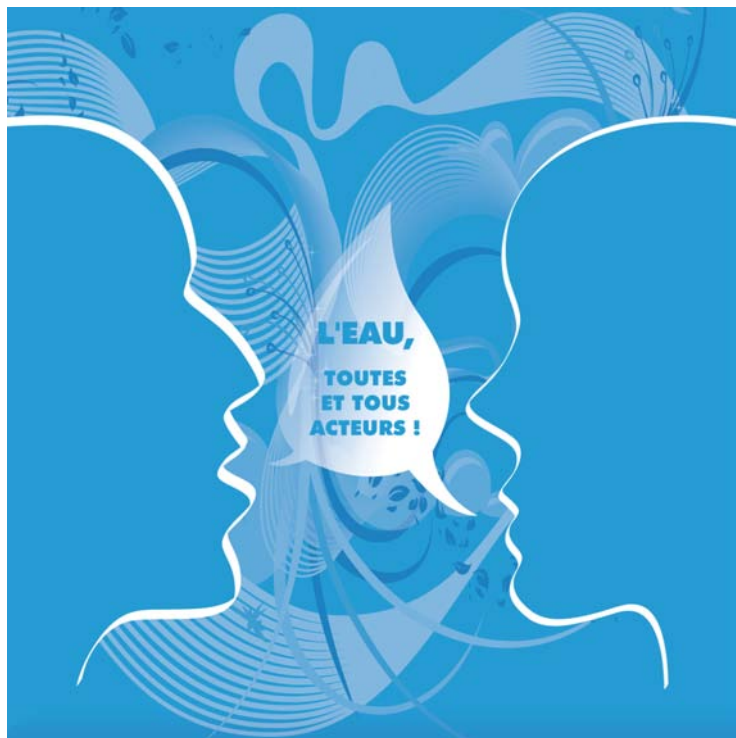


eau durable

Concertation intercommunale sur la gestion durable de l'eau dans le bassin de la Siagne avec le Théâtre Législatif

Actes de Cannes





Eau durable est une **concertation innovante ayant pour objectif l'aide à la gouvernance locale de la gestion durable de l'eau.**

L'outil de cette concertation est le **Théâtre Législatif**, il permet une intelligence collective avec des citoyens, des experts et des élus. Le processus Eau Durable fait émerger un consensus local pour un développement durable et une vision partagée pour la préservation de l'eau et des milieux aquatiques.

L'expérimentation de 2009 dans le bassin de la Siagne c'est fait dans les 5 communes du Pôle Azur Provence : Grasse, Mouans-Sartoux, Auribeau-sur-Siagne, La Roquette-sur-Siagne, Pégomas, ainsi qu'à Cannes, Escragnolles, Mandelieu et Peymeinade.

Ce processus entre 2007 et 2009 fut initié par l'association éCohérence grâce à un appel à projet du Conseil de Développement du Pôle Azur Provence ; au concours de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de la Ville de Peymeinade, de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, du SICASIL, de la Lyonnaise des Eaux, de Bionova-Couleur Nature et de la participation de nombreux partenaires.

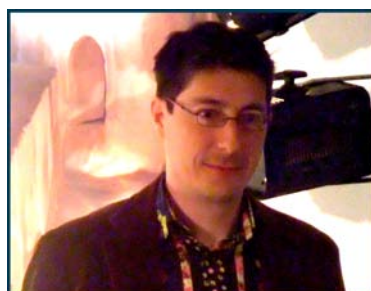
**La séance de Cannes a eu lieu le 1^{er} avril 2009
au SICASIL avec 89 participants.**



Ouverture de la séance

Michel Tani, Directeur du Syndicat Intercommunal du Canal de la Siagne et du Loup (Sicasil)

Je suis ravi de vous voir aussi nombreux pour cette manifestation organisée conjointement par la Ville de Cannes dans le cadre de la semaine du développement durable et par le Sicasil dans le cadre de la concertation intercommunale Eau Durable en partenariat avec notamment la Communauté d'Agglomération du Pôle Azur Provence. Nous aurons l'occasion de débattre et de vous faire partager ce qu'est notre métier de distribution d'eau potable.



Pascale Vaillant, Adjointe à l'écologie urbaine et au développement durable de Cannes et déléguée au Sicasil

Tout d'abord vous pouvez vous féliciter d'être présent malgré la pluie. La Ville de Cannes souhaitait démarrer sa semaine du développement durable par le thème symbolique de l'eau et par ce type de réunion participative.



Ce Théâtre Législatif traite de l'eau, enjeu majeur du 21^{ème} siècle. Cette année, le thème de cette semaine nationale est la consommation durable. Avec l'eau, nous sommes au cœur de la problématique. D'ailleurs, merci au Sicasil d'être un bon gestionnaire. En 2005, il y a eu une baisse du prix de l'eau de 18% et les nombreux travaux font que ce service est aussi bien technologique qu'économique. Je vous invite à regarder le programme de la semaine car je crois que la « consom'action », les petits gestes au quotidiens, feront boule de neige du local au global.

La Ville de Cannes a une politique volontariste. Je vous engage à lire le plan d'action de son agenda 21 qui vient de sortir. Il y a 32 thèmes et 220 actions qui ont été synthétisées et budgétisées après une concertation d'un an. C'est un plan sur 5 ans. Les premières actions seront la mise en place de jardins familiaux, la réimplantation d'agriculteurs dans la Vallée de la Siagne, et d'autres sur les énergies renouvelables, l'eau, les déplacements... Donc bienvenue aux différents rendez-vous, un repas-concert slow-food - c'est à dire une cuisine saine avec des produits locaux de saison, une rencontre avec l'apiculteur récemment installé à la Croix des Gardes, la plantation de 2800 arbres...



Gaspillage de l'eau

- Ce gaspillage est double : eau et argent, cet argent que l'on gagne durement va dans les égouts.
- Quand nous prenons de l'eau nous puisons dans une réserve qui n'est pas intarissable.



Lingettes, produits d'entretien et de bricolage

- Il faut apporter l'huile de vidange dans les déchetteries.
- Pourquoi avoir autant de produits différents ? Il y a un produit naturel, qui nettoie tout et qui est très économique, c'est le vinaigre ! On ne le trouve pas facilement car il est tout en bas des rayons et on ne le voit pas à la télé...
- Les produits ne sont pas aussi miraculeux que le font croire les publicités, il faut surtout de l'huile de coude pour bien nettoyer.
- Pour fabriquer des lingettes, il faut du bois et beaucoup d'eau. De plus il y a les emballages. Tout ceci fait beaucoup de déchets



🌀 Jardinage et Piscine

- Il n'y a que les agriculteurs qui ont un droit d'eau pour pomper la Siagne. Les particuliers, même s'ils ont leur propriété au bord, ne peuvent normalement plus pomper.
- Un gazon est une monoculture d'une seule espèce d'herbe, c'est donc une perte de biodiversité. Les monocultures sont fragiles face aux maladies. Il faut donc utiliser beaucoup de produits phytosanitaires qui sont pour la plupart nocifs. Il vaut mieux se renseigner sur les différentes espèces de gazon, il y en a qui sont peu gourmandes en eau, voire préférer une prairie naturelle faite de plantes locales adaptées à leur environnement.
- Les engrais et les pesticides ne se dégradent pas vite alors que l'eau s'infiltrerait relativement rapidement dans le sol pour rejoindre les nappes phréatiques.
- Un compost est idéal pour amender un jardin. Cela est lié au cycle de la matière, c'est un recyclage local de la matière organique. Si l'on composte les débris végétaux enlevés du jardin pour l'amender nous n'avons plus besoin d'apporter de la matière organique qui vient d'ailleurs. Cela évite aussi de bouleverser les cycles d'autres espèces.
- Arroser le matin ou le soir pour éviter l'évaporation.
- Préférer les outils manuels pour éviter les machines qui consomment beaucoup d'énergie.



🌀 Aménagement des zones naturelles et golfs

- Ici, la pression immobilière est tellement importante que tout le monde grappille le moindre bout de terrain disponible jusqu'alors naturel. Il suffit de voir la colline de Mandelieu. Elle est toute en construction et plus ça va plus ça monte vers le haut du Tanneron.
- Nous savons que si l'on urbanise trop, si l'on imperméabilise dans les vallons, l'eau, au lieu de s'infiltrer, va ruisseler rapidement et entraîner des inondations. A ceci se rajoute la consommation d'eau de ces nouvelles habitations. Donc voici le paradoxe de l'urbanisation mal maîtrisée : on assèche et on inonde ! C'est sans parler de la suppression des arbres qui jouent sur le climat. Nous pouvons toujours faire individuellement des efforts pour moins consommer d'eau, mais si les collectivités ne réduisent pas l'urbanisation nous ne nous en sortirons pas. Il faut que tout le monde fasse des efforts.
- C'est vrai que les enquêtes publiques prennent en compte l'avis des citoyens. Par exemple pour le nouveau passage souterrain à Cannes La Bocca, il a été prévu un passage large pour les voitures et finalement il va se construire un passage pour piétons et vélos.



Réponses des experts et élus

- **Pascale Vaillant, Adjointe à l'écologie urbaine et au développement durable de Cannes** et déléguée au Sicasil
- **Michel Tani, Directeur** du Syndicat Intercommunal du Canal de la SIagne et du Loup (**Sicasil**)
- **François Turlan, Ingénieur** pour la **Ville de Cannes**
- **Laurence Guilbert, Directrice adjointe** du **Sicasil**
- **Philippe Plasmondon et Franck Defoly, Lyonnaise des eaux**
- **Nathalie Ansaud, Juriste** en droit de l'environnement pour **éCohérence**




🌀 Gaspillage de l'eau

- **Pascale Vaillant** : Nous vivons dans un monde fini. Les ressources naturelles ne sont pas infinies. Même si dans les Alpes-Maritimes nous ne manquons pas d'eau, par solidarité nous en vendons au département du Var. Avec le réchauffement climatique, la solidarité nous obligera peut-être à partager cette eau avec d'autres régions.
- **Laurence Guilbert** : Nous vendons actuellement de l'eau dans les hautes vallées du Loup car la période de sécheresse correspond au boum touristique. Les sécheresses sont un phénomène cyclique, même si depuis 2 ans la situation s'améliore, nous ne sommes pas à l'abri d'une pénurie. Il faut donc faire attention aux gaspillages et rechercher de nouvelles ressources, comme ce fut le cas pour la création du lac de Saint Cassien. A notre niveau nous travaillons sur une bonne gestion de notre réseau. Cela commence par faire la chasse aux fuites et ensuite par l'optimisation des prélèvements en milieu naturel en fonction de la demande avec un système de télé contrôle.
- **Franck Defoly** : Nous avons mis au point une nouvelle technologie qui permet au particulier qui le souhaite de contrôler sa consommation au quotidien, voire de repérer des fuites et de devenir le propre gestionnaire de son réseau.

🌀 Lingettes, produits d'entretien et de bricolage

- **François Turlan** : Nous pouvons apporter l'huile de vidange dans notre garage. Pour les vidanges des bateaux, maintenant, dans les ports « propres », il y a des conteneurs de récupération.
- **Pascale Vaillant** : il en va de même avec l'huile de friture, gardez des bouteilles en verre pour stocker vos huiles de fritures puis emmenez les à la déchetterie.
- **Franck Defoly** : Il y a 2 réseaux séparés, les égouts et l'eau pluviale. L'eau pluviale, en général, ne subit pas de traitement. Ensuite il faut savoir que certains produits, comme l'huile de vidange, ne sont pas admis dans les égouts car les stations d'épuration ne sont pas faites pour les traiter. A Cannes et à Mandelieu, en fin de vallon, juste avant que les eaux de ruissellement ne se



déversent en mer, des installations permettent d'acheminer une partie de ces eaux souvent chargées en polluants vers la station d'épuration de Saint Cassien. Ceci a nettement amélioré la qualité de l'eau de baignade.

- **Pascale Vaillant** : Concernant les produits d'entretien, il faut vraiment se méfier des publicités. Lorsque l'on voit des publicités vantant les mérites écologiques d'automobiles, l'on peut s'en inquiéter...

🌀 Jardinage

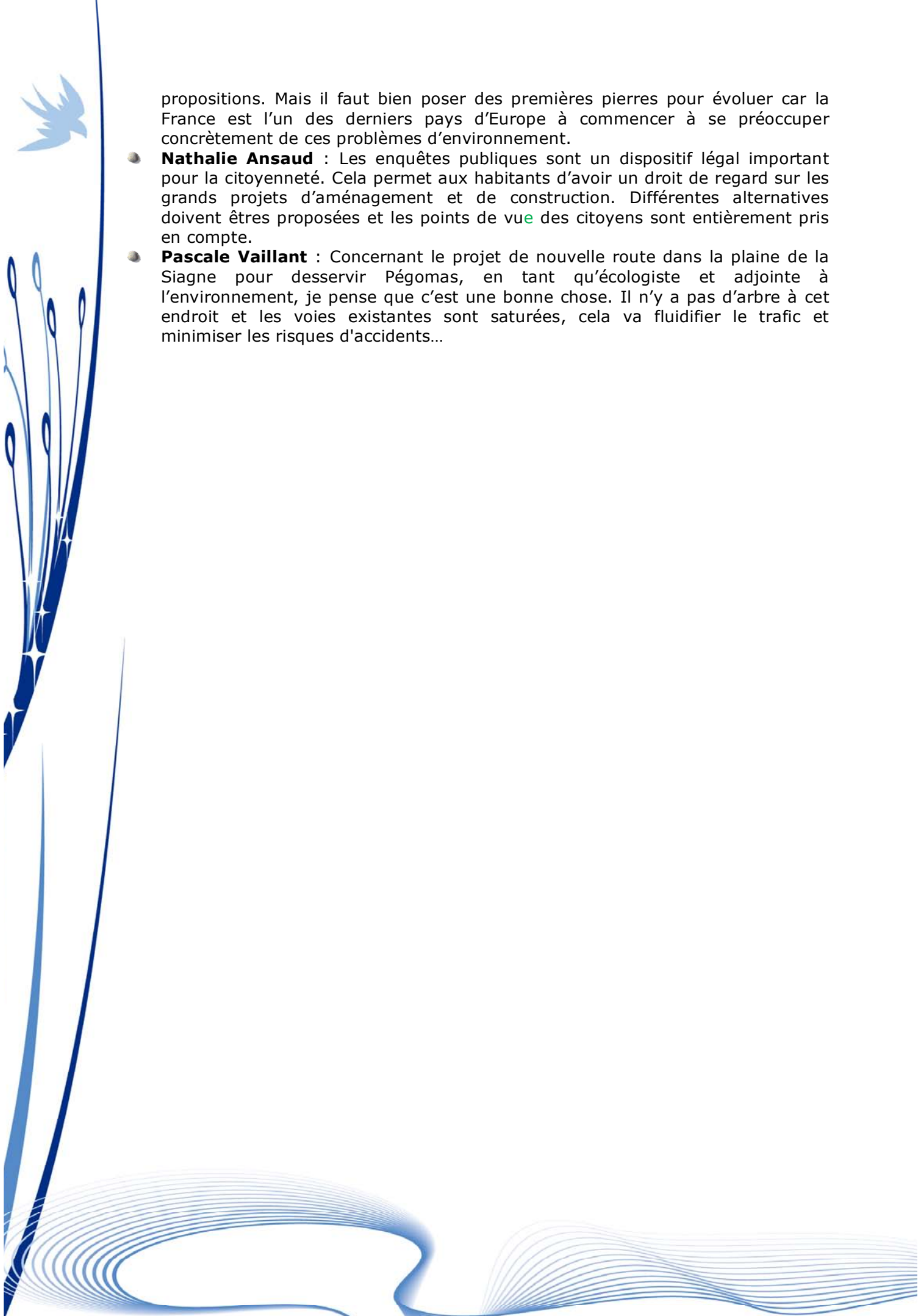
- **Michel Tani** : Les prélèvements de particuliers, que cela soit le pompage ou le forage, représentent autant d'eau qui ne rentre pas dans une gestion collective. La nouvelle loi sur l'eau de 2006 et son récent décret d'application rend obligatoire la déclaration de prélèvement par les particuliers.
- **Philippe Plasmondon** : La nouvelle loi sur l'eau prévoit que si l'eau prélevée est utilisée dans des sanitaires qui rejettent l'eau usée dans le réseau, ces prélèvements sont taxés pour l'assainissement.
- **Pascale Vaillant** : Vous pouvez faire la demande d'un composteur au SIVADES contre une caution de 20 Euros. Cela ne coûte rien, fait faire des économies, et je vous assure, cela fonctionne bien et ne sent pas mauvais.

🌀 Déchets (de bâtiments) enterrés

- **Pascale Vaillant** : A Cannes il y a une charte « Chantiers Propres » qui engage de façon volontaire les chantiers à respecter des contraintes de gestion de déchets, de nuisances sonores, etc. Bien sûr, ce ne sont que des recommandations qui n'ont pas force de loi.
- **François Turlan** : Les déchetteries sont gratuites pour les particuliers à hauteur de 3 tonnes par an et par personne.

🌀 Aménagement des zones naturelles

- **Pascale Vaillant** : Les communes maîtrisent l'urbanisation par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui remplace le Plan d'Occupation des Sols (POS). La Ville de Cannes l'a établi il y a 4 ans et il définit les zones à construire et les zones à préserver. Nous avons par exemple protégé 8 ha de terrain dans la plaine de la Siagne, notamment car c'est une zone inondable. Ces terrains avaient été achetés par un promoteur qui était connu pour ses scandales. Heureusement qu'il y a eu la grande inondation de 1995 car cela nous a permis de reclasser cette zone en zone agricole. Il est vrai que les communes devraient se préoccuper de préserver dans leur plan d'urbanisme des zones naturelles, des vallons... En ce moment, à la Ville de Cannes, nous réfléchissons au nombre de m² d'espace vert par habitant. C'est quelque chose qui était absent de la pensée urbanistique. Je vous donne un exemple. Les médias nous ont informé qu'à Athènes, des habitants avec leurs enfants ont eu de violents heurts avec la police car ils défonçaient avec des marteaux piqueurs les parking public pour planter des arbres. Pourquoi ? Car ils ont moins d'un m² d'espace vert par habitant. Pour vous donner un ordre de grandeur à Cannes il y a 47 m² par habitant, à Nice 8 m²... Ici, nous sommes en situation privilégiée avec les 2 poumons verts : les îles de Lérins et à la Croix des Gardes, grâce notamment au Conservatoire du Littoral. Nous pourrions imaginer une obligation législative d'avoir un ratio communal d'espace vert par habitant pour des raisons de qualité de vie, d'air... et pour prévenir les inondations. Nous en sommes au Grenelle 2 de l'environnement. Il faudra sûrement un Grenelle 3 pour arriver à de telles



propositions. Mais il faut bien poser des premières pierres pour évoluer car la France est l'un des derniers pays d'Europe à commencer à se préoccuper concrètement de ces problèmes d'environnement.

- **Nathalie Ansaud** : Les enquêtes publiques sont un dispositif légal important pour la citoyenneté. Cela permet aux habitants d'avoir un droit de regard sur les grands projets d'aménagement et de construction. Différentes alternatives doivent être proposées et les points de vue des citoyens sont entièrement pris en compte.
- **Pascale Vaillant** : Concernant le projet de nouvelle route dans la plaine de la Siagne pour desservir Pégomas, en tant qu'écologiste et adjointe à l'environnement, je pense que c'est une bonne chose. Il n'y a pas d'arbre à cet endroit et les voies existantes sont saturées, cela va fluidifier le trafic et minimiser les risques d'accidents...

Propositions des citoyens

Proposition 1

Rendre obligatoire, dans les permis de construire où il y a destruction préalable, un inventaire des déchets et gravats prévus et un justificatif de leur bonne gestion.

Précision des experts et élus :

Il est vrai que les gravats en décharge sauvage comme à la Croix Des Gardes sont un problème. C'est une bonne proposition, cela se fait déjà pour les voitures. Nous pourrions en effet prévoir une annexe aux demandes d'autorisation de travaux de construction ou de démolition. Cette annexe ferait l'objet d'une déclaration des déchets que ce chantier occasionne. Il y a toute fois déjà la possibilité en tant que citoyen d'alerter la police si sur un chantier des déchets sont brûlés. L'entrepreneur sera alors verbalisé sur du flagrant délit. Ceci est de la répression, la prévention est de signer la charte « chantiers propres »..

Note du juriste

C'est en effet une piste de réflexion dans le cadre de l'agenda 21 de Cannes très intéressante. Reste aux citoyens à se rendre nombreux aux réunions publiques. Si le projet se concrétise, il serait intéressant de communiquer dessus afin de véhiculer l'information sur cette initiative citoyenne.

Reformulation consensuelle 1 :

Insérer une annexe dans les documents d'urbanisme autorisant des travaux permettant la traçabilité des déchets pour bonne gestion (volume estimé des déchets et justificatifs de mise en décharge).

Vote :

Unanimité

Proposition connexe :

Rendre la déchetterie gratuite pour les professionnels et les rémunérer selon le tonnage et les matériaux.

Débat :

- Pour :

Le problème est que les professionnels payent la mise en décharge. Il serait plus motivant de leur proposer de l'argent contre les déchets amenés. Comme cela se fait pour les voitures avec la vente du poids des métaux.

Vous nous opposez le coût public de ce type de mesure, mais quel en serait le coût réel pour la société ? Lorsque l'on parle de traiter en amont les problèmes, plutôt que de les traiter une fois que le seuil critique est atteint, je pense que les coûts sont relatifs. Par exemple, si la nappe phréatique est polluée, quel est le coût de la « potabilisation » de son eau ?

Il y a l'exemple de certaines communes qui ont une plateforme de compostage où ceux qui amènent leurs déchets verts peuvent repartir avec du compost. Le principe du bonus malus est incitatif. Dans le secteur automobile, ce principe a déplacé de 40 % les choix d'achat vers des véhicules moins polluants. Il serait peut-être bon de proposer aux entrepreneurs de pouvoir racheter pour du remblai les gravas réellement inertes à moindre coût. Donc, il ne s'agit pas forcément de demander une taxation supplémentaire, mais de chercher un équilibre économique ou un troc entre les entreprises qui déposent leurs déchets et celles qui peuvent les réutiliser.

- Contre :

Mais est-ce aux contribuables de payer pour cela ? Si la mise en décharge des professionnels est gratuite voire valorisée financièrement, cela augmentera la pression fiscale, ce qui est délicat en période de crise. Actuellement, la politique générale est de ne pas augmenter les taxes. Par exemple, les prix de l'eau et de l'assainissement se doivent d'être stables. Voir si c'est possible de les baisser.

Les points de captages du bassin ne nécessitent pas ce genre de mesures. Ils sont bien en amont des pollutions et sont « purs » contrairement aux captages d'eau de surface qui ont été déjà « bues ».

Reformulation consensuelle 2 :

Ouvrir un chantier de réflexion (notamment dans le cadre de l'agenda 21 de Cannes) sur la possibilité d'offrir une plateforme de réemploi des déchets de construction et de jardins

Vote :

Unanimité

Proposition 2

Étiqueter les produits toxiques (ménager et agricole) des conséquences en terme de santé (cancer...) et de destruction de la biodiversité.

Note du juriste

Nous pouvons aller même plus loin et demander à ce qu'il y ai une uniformisation des règles d'étiquetage en fonction de la destination des produits (professionnels ou grand public).

Ce sont des propositions à faire remonter au niveau national et communautaire.

Proposition 3

Réduire le nettoyage au jet d'eau potable des rues.

Précision des experts et élus :

Il n'y a pas pour l'instant assez de récupération d'eau de pluie pour subvenir aux besoins de nettoyage de la voirie. Nous investissons dans des engins électriques et économes en eau, actuellement nous en sommes à 20% du parc. Le souci majeur reste dans la difficulté de transversalité entre les services. Lorsque l'on se soucie de l'environnement, l'ensemble des services sont concernés, mais bien souvent ils veulent rester maîtres de leurs champs de compétences. Donc nous essayons de faire changer les habitudes, même si cela n'est pas évident.

Reformulation consensuelle :

Expérimenter des techniques pour ne plus laver les rues à l'eau potable.

Vote :

Unanimité

Note du juriste

Il suffirait d'une volonté politique forte suivie d'actes concrets afin de mettre en place une gestion intégrée des politiques environnementales dans le cadre des différents services d'une commune. En 2010 il est nécessaire de dépasser certains immobilismes afin d'initier le changement en valorisant les bonnes volontés à tous les niveaux.



Proposition 4

Proposer un cahier des charges pour les projets touristiques : développement durable (matériaux sains), économie sociale et solidaire ancrée dans un projet de territoire, « écocitoyenneté »...

Précision des experts et élus :

L'aménagement touristique intégré n'est pas actuellement une obligation législative. Par contre, de nombreux opérateurs, face aux exigences de leurs clients, nous demandent comment intégrer une démarche de développement durable. Nous ne pouvons pas intervenir directement sur les activités privées, mais nous pouvons conseiller, comme c'est le cas avec les ambassadeurs du tri. Actuellement, le résultat est petit, mais nous espérons, avec le temps, changer les pratiques des professionnels, comme permettre le recyclage des huiles...

Note du juriste

En effet, il est difficile pour une commune d'intervenir quand il s'agit d'activités privées. Ses possibilités d'action sont de l'ordre de l'information et des incitations par la communication, l'établissement de chartes...

Proposition 5

Donner un « mini marteau piqueur » aux élèves des écoles pour leur permettre d'enlever le bitume des cours d'école afin de laisser l'eau y pénétrer et de créer des mini jardins.

Proposition 6

Prévoir, lors de la construction de maison, la récupération de l'eau des évier (avec un bac pour lavage sans détergent), soit pour alimenter le jardin, soit pour aller dans la nature sans passer par les canalisations.

Précision des experts et élus :

Cela est de l'ordre du choix individuel.

Proposition 7

Faire du Théâtre Législatif dans les écoles.

Proposition 8

Avoir une meilleure connaissance de la Loi sur l'eau de décembre 2006.

Note du juriste

Il existe un certain nombre d'ouvrages qui traitent de la loi sur l'eau.
<http://www.vie-publique.fr/actualite/dossier/loi-eau/politique-eau-vers-bonne-qualite-eau-2015.html> : au bas de cette page un certain nombre de liens vers différents portails traitant du sujet.



Proposition 9

Informer les citoyens sur la disponibilité des ressources en eau, comme le niveau des nappes phréatiques.

Note du juriste

C'est une information qui peut être traitée de la même façon que la qualité de l'eau. En effet, concernant la qualité de l'eau les communes ont l'obligation d'afficher l'information en mairie.

Proposition 10

Instaurer des bonus/malus pour les produits écologiques/polluants.

Proposition 11

Diffuser les informations sur les pommeaux de douche économes en eau et agréables à l'usage.

Proposition 12


Accepter l'usage des WC secs et inciter leur installation lors des demandes de permis de construire.

Proposition par courrier

Sensibiliser la population au fait qu'il faut apprendre à économiser l'eau dès aujourd'hui, car nous en manquerons dans les prochaines décennies.

Note du juriste

Des programmes peuvent être mis en place dans chaque classe tout au long de la scolarité par exemple, comme des journées d'information sur l'eau organisées chaque année par la mairie. Cette idée peut être également reprise à destination des adultes.





Quelques exemples des engagements des citoyens



Abdelhakim Saouthi


Je vais continuer à arrêter la chasse d'eau avant qu'elle ne se vide complètement, éviter de me doucher à la plage, développer mon projet d'entreprise sur le geste citoyen et investir dans des panneaux solaires.

Oriane Gonzalez

Je vais encore plus fermer le robinet quand je me savonne et je vais utiliser plus de produits d'entretien avec un éco-label.

Khaoula Lahmar

Je vais économiser de l'eau en fermant plus systématiquement le robinet quand je me savonne ou quand je fais la vaisselle, prendre plus de douches plutôt que des bains et acheter des produits d'entretien avec un éco-label.





Transcription : *Michaël Davignon*
 Correction : *Vincent Thomas, Sandrine Pellegrino*
 Juriste : *Nathalie Ansaud*

Licence Creative Common Nc-By-Sa éCohérence
 Reproduction totale ou partielle pour une utilisation non-commerciale autorisée en citant l'auteur et en apposant la même Licence. <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/fr/>